Union Hospitalière de Cornouaille

# RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

## MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

---

## Restructuration du bloc opératoire et de l'unité chirurgicale de jour

---

Date et heure limites de réception des offres :

**vendredi 08 janvier 2027 à 12:00**

**GHT Union Hospitalière de Cornouaille**
**CH de Cornouaille, établissement support**
14 Avenue Yves Thépot
BP 1757
29107 QUIMPER Cedex

| L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE | | |
|---|---|---|
| | **Objet** | Restructuration du bloc opératoire et de l'unité chirurgicale de jour |
| | **Mode de passation** | Procédure adaptée ouverte |
| | **Type de contrat** | Marché public |
| | **Nombre de lots** | 10 |
| | **Délai de validité des offres** | 180 jours |
| | **Forme de groupement** | Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire |
| | **Variantes** | Sans |
| | **PSE** | Défini par lot |
| | **Clauses sociales** | Sans |
| | **Clauses environnementales** | Avec |
| | **Durée / Délai** | Défini par lot |
| | **Négociation** | Avec |
| | **Visite sur site** | Visite obligatoire |

**SOMMAIRE**

1 - Objet et étendue de la consultation ..... 4
1.1 - Objet ..... 4
1.2 - Mode de passation ..... 4
1.3 - Type et forme de contrat ..... 4
1.4 - Décomposition de la consultation ..... 4
1.5 - Nomenclature ..... 4
2 - Conditions de la consultation ..... 5
2.1 - Délai de validité des offres ..... 5
2.2 - Forme juridique du groupement ..... 5
2.3 - Variantes ..... 5
2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles ..... 5
3 - Les intervenants ..... 6
3.1 - Maîtrise d'œuvre ..... 6
3.2 - Coordination des systèmes de sécurité incendie ..... 6
3.3 - Contrôle technique ..... 7
3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs ..... 7
4 - Conditions relatives au contrat ..... 7
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution ..... 7
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement ..... 7
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité ..... 7
5 - Contenu du dossier de consultation ..... 7
6 - Présentation des candidatures et des offres ..... 8
6.1 - Documents à produire ..... 8
6.2 - Visites sur site ..... 9
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis ..... 9
7.1 - Transmission électronique ..... 9
7.2 - Transmission sous support papier ..... 10
8 - Examen des candidatures et des offres ..... 11
8.1 - Sélection des candidatures ..... 11
8.2 - Attribution des marchés ..... 11
8.3 - Suite à donner à la consultation ..... 11
9 - Renseignements complémentaires ..... 12
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact ..... 12
9.2 - Procédures de recours ..... 12

# 1 - Objet et étendue de la consultation

## 1.1 - Objet

La présente consultation concerne les travaux de restructuration du bloc opératoire et de l'unité chirurgicale de jour.

Lieu d'exécution :
*Centre Hospitalier de Cornouaille*
*14 avenue Yves Thépôt*
*29000 Quimper*

## 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

## 1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

## 1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 10 lots :

| Lot(s) | Désignation |
|---|---|
| 01 | Déconstruction / percements / renforts |
| 02 | Ossature métallique / bardage / étanchéité |
| 03 | Menuiseries intérieures |
| 04 | Cloisons / cloisonnement / SAS provisoires |
| 05 | Faux-plafonds |
| 06 | Revêtements de sols et murs |
| 07 | Peintures |
| 08 | CVC / plomberie / désenfumage |
| 09 | Électricité / CFO / CFA / SSI |
| 10 | Fluides médicaux |

L'ensemble des lots fera l'objet d'un marché unique. Les candidats devront présenter une offre pour tous les lots.

## 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

| Code principal | Description |
|---|---|
| 45111000-8 | Travaux de démolition, travaux de préparation et de dégagement de chantier |
| 45223220-4 | Travaux de gros œuvre |
| 45223210-1 | Ossatures métalliques |
| 45262650-2 | Travaux de bardage |
| 45421000-4 | Travaux de menuiserie |
| 45421152-4 | Installation de cloisons |
| 45421146-9 | Mise en place de plafonds suspendus |
| 45430000-0 | Revêtement de sols et de murs |

| | |
|---|---|
| 45442100-8 | Travaux de peinture |
| 45330000-9 | Travaux de plomberie |
| 42521000-4 | Matériel de désenfumage |
| 09310000-5 | Électricité |
| 35110000-8 | Équipement de lutte contre l'incendie, de sauvetage et de sécurité |
| 24111500-0 | Gaz médicaux |
| 45454000-4 | Travaux de restructuration |

# 2 - Conditions de la consultation

## 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## 2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre. Les candidats peuvent donc présenter une offre, seul ou en groupement.

La composition du groupement ne peut pas être modifiée entre la remise des candidatures et la date de signature du marché, sauf après autorisation donnée par le pouvoir adjudicateur ou son représentant.

La personne publique interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

En cas de groupement, l'un des prestataires membres du groupement est désigné dans l'acte d'engagement comme mandataire. Celui-ci représentera l'ensemble des membres vis-à-vis du pouvoir adjudicateur et coordonnera les prestations du marché.

Lors de l'attribution du marché, aucune forme de groupement n'est imposée par la personne publique mais le mandataire sera solidaire des autres membres du groupement.

Les candidatures et offres doivent être signées, soit par l'ensemble des entreprises groupées, soit par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires au moment de l'attribution du marché.

## 2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

## 2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles

Les candidats ont l'obligation de faire une proposition pour chacune des prestations supplémentaires éventuelles suivantes :

| Code | Description |
|---|---|
| Lot 3 - PSE 1 | Protection murale sous les GTL des cocons |
| Lot 3 - PSE 2 | Paravents des cocons |
| Lot 3 - PSE 3 | Protection murale et portes complémentaires (1303, 1304, 1301, compris portes) |
| Lot 4 - PSE 1 | Compléments de protections, cloisonnements provisoires et nettoyage – zone 1a |

| | |
|---|---|
| Lot 6 - PSE 1 | Remplacement des revêtements de sols des chambres et cocons existants |
| Lot 6 - PSE 2 | Remplacement des revêtements de sols des circulations existantes (1303, 1304, 1301) |
| Lot 7 - PSE 1 | Reprise des peintures des murs de cocons et du vestiaire enfants |
| Lot 7 - PSE 2 | Reprise des peintures des circulations existantes |
| Lot 7 - PSE 3 | Peinture des protections murales existantes des circulations |
| Lot 8 - PSE 1 | Dépose du sanitaire 1351 et mise en œuvre d'éviers dans les salles de collation enfants et adultes |
| Lot 9 - PSE 1 | Alimentation électrique des postes « Cocons » en zone 1b du l'UCJ |
| Lot 9 - PSE 2 | Alimentation électrique des nouvelles colonnes fluides médicaux en SSPI2 |
| Lot 10 - PSE 1 | Mise en œuvre de bandeaux techniques horizontaux au sein des cocons (zone 1a) |
| Lot 10 - PSE 2 | Mise en œuvre des colonnes de distribution au sein de la SSPI |

L'absence de ces prestations dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.

### 2.5 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP (article 12). Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

## 3 - Les intervenants

### 3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :
OSMOZEO
120 Rue Roland Garros
29490 Guipavas

### 3.2 - Coordination des systèmes de sécurité incendie

La coordination des systèmes de sécurité incendie est assurée par :
SIACA
110 BOULEVARD DE CREACH GWEN
29000 QUIMPER

Tél. : 06.63.05.94.38

Courriel : contact@siaca.fr

### 3.3 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :
*APAVE INFRASTRUCTURES & CONSTRUCTION FRANCE*
*6 RUE DU GENERAL AUDRAN*
*92400 COURBEVOIE*

*Tél. : 0805.62.50.01*
*Courriel : batiment.bretagne.sud@apave.com*

### 3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par :
*APAVE INFRASTRUCTURES & CONSTRUCTION FRANCE*
*6 RUE DU GENERAL AUDRAN*
*92400 COURBEVOIE*

*Tél. : 08.05.62.50.01*
*Courriel : batiment.bretagne.sud@apave.com*

## 4 - Conditions relatives au contrat

### 4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

### 4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 50 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

### 4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

## 5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- le règlement de la consultation (RC) ;
- l'acte d'engagement (AE) et ses annexes ;
- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes ;
- le calendrier prévisionnel d'exécution ;
- la décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) ;
- la fiche fournisseur.

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 15 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

# 6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

## 6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

**Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :**

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

| Libellés | Signature |
|---|---|
| Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner | Oui |
| Pour les candidats établis en France, l'un des documents listés à l'article D.8222-5-2° du Code du travail (article D.8222-7-1°-a pour les candidats établis à l'étranger) | Non |
| Une attestation de déclarations sociales (formulaire URSSAF relatif aux déclarations sociales et intitulé "Attestation de fourniture des déclarations sociales et paiement des cotisations et contributions sociales") datant de moins de six mois par rapport à la date de demande | Non |

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

| Libellés | Signature |
|---|---|
| Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels | Non |
| Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles | Non |

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

| Libellés | Signature |
|---|---|
| Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin) | Non |
| Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années | Non |

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

**Pièces de l'offre :**

| Libellés | Signature |
|---|---|
| Fiche fournisseur (modèle en annexe) | Non |
| L'acte d'engagement (AE) et ses annexes | Oui |
| Relevé d'Identité Bancaire format IBAN | Non |
| La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) | Oui |
| Le mémoire technique descriptif comprenant notamment l'organisation mise en place pour le chantier, les moyens humains dédiés, les moyens techniques et matériels mis en œuvre, les fiches techniques des matériaux, la gestion des déchets, le planning d'exécution. | Non |
| L'attestation de visite | Oui |

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

### 6.2 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes : deux sessions de visite groupées sont organisées :
- vendredi 11 décembre 2026 ;
- mercredi 16 décembre 2026.

Le rendez-vous est donné à l'entrée du Centre Hospitalier de Cornouaille à Quimper. **Dans un souci d'organisation, merci de nous adresser un mail à l'adresse suivante afin de nous indiquer de votre présence à l'une des dates évoquées ci-dessus : sa.drm@ch-cornouaille.fr.**

Une attestation de visite sera remise à l'issue de la visite et devra être fournie dans l'offre du candidat.

L'entreprise effectuera tous les relevés qui le seront utiles pour répondre aux missions formulées dans les CCTP et, *de facto*, rédiger son offre.

## 7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

### 7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : *http://www.marches-publics.gouv.fr*.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencée avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
*Centre hospitalier de Cornouaille - Direction des Ressources Matérielles*
*14 Avenue Yves Thépôt*
*BP 1757*
*29107 QUIMPER Cedex*

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

**Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite**

### 7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

# 8 - Examen des candidatures et des offres

## 8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

## 8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

| Critères | Pondération |
|---|---|
| 1 - **Prix des prestations** | 35.0 % |
| 2 - **Valeur technique** | 55.0 % |
| *2.1 - Note méthodologique pour l'exécution des travaux en site occupé* | *60.0 %* |
| *2.2 - Présentation des moyens humains et techniques de l'entreprise dédiés à la réalisation du projet* | *40.0 %* |
| 3 - **RSE / Développement durable** (*ex. présentation de la politique de réemploi et de valorisation des déchets, politique de gestion des déplacements, bilan carbone, présentation de la politique de prévention des accidents du travail, formations soutenues par les équipes…)* | 10.0 % |

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur /20.
Les critères sont notés sur 20.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

## 8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec tous les candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

# 9 - Renseignements complémentaires

## 9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : http://www.marches-publics.gouv.fr

Cette demande doit intervenir au plus tard 18 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 15 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

## 9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
*Tribunal Administratif de Rennes*
*3 Contour de la Motte*
*35044 RENNES CEDEX CS 44416*

*Tél : 02 23 21 28 28*
*Télécopie : 02 99 63 56 84*
*Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr*
*Adresse internet (U.R.L) : http://www.ta-rennes.juradm.fr/*

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
*Tribunal Administratif de Rennes*
*Hôtel de Bizien*
*3 Contour de la Motte*
*35044 RENNES CEDEX CS 44416*

*Tél : 02 23 21 28 28*
*Télécopie : 02 99 63 56 84*
*Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr*
*Adresse internet (U.R.L) : http://www.ta-rennes.juradm.fr/*

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :
*CCIRAD*
*22 Mail Pablo Picasso*
*44042 NANTES*